

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 10 mai 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dixième jour de mai deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 24 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11353-05-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2021 en ajoutant le point suivant :

- 14.1 Programme de conduite d'engins de chantier, désaccord au projet de la Commission scolaire Eastern Shores

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11354-05-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 a été courriellé à chacun des élus le 7 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. M. Bernatchez prête serment. Le mandat de M. Bernatchez se terminera le 14 juin 2021.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 13 avril au 10 mai 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11355-05-2021

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 avril 2021*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 avril 2021*:

Paiements : 491 365,34 \$

Factures : 734 469,10 \$

TOTAL : 1 225 834,44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11356-05-2021

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 avril 2021*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 avril 2021* de 221,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11357-05-2021

Corrections comptables reliées aux déductions à la source au provincial et au fédéral

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2014 à 2020, des erreurs comptables ont été relevées dans les postes budgétaires de déductions à la source au provincial et au fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les soldes réels des postes budgétaires suivants doivent être corrigés au 31 décembre 2020 :

- > impôt fédéral,
- > impôt fédéral réduit,
- > assurance-emploi,
- > assurance-emploi réduit,
- > impôt provincial,
- > régime québécois d'assurance parentale (RQAP),
- > commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST),
- > régime de rentes du Québec (RRQ),
- > fonds des services de santé (FSS) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. prend acte des écarts dans les postes budgétaires de déductions à la source au provincial et au fédéral;

2. autorise à prélever la somme des corrections comptables au surplus cumulé, non affecté, de la MRC, en diminuant celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11358-05-2021

Autorisation signature acte notarié pour l'achat de la partie du lot 9-2-2, rang 2, canton Cap-Chat, de Constant Lepage

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a acquis une partie du lot 9-2-2, rang 2, canton Cap-Chat, de M. Constant Lepage, en 1988 ;

CONSIDÉRANT QUE la transaction immobilière n'a pas été conclue ;

CONSIDÉRANT QUE M. Constant Lepage a continué de payer les taxes municipales pour cette partie de lot.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, l'acte notarié préparé par M^e Stéphanie Béland, chez Diamond notaire inc., pour conclure l'achat de la partie du lot 9-2-2, rang 2, canton Cap-Chat, de M. Constant Lepage ;
2. autorise le paiement de 211,18 \$, plus les intérêts, pour les taxes municipales de 2018, 2019, 2020 et 2021, de M. Constant Lepage ;
3. autorise à payer les frais notariés pour cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11359-05-2021

Protocole d'entente FAIR – volet 4 avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation (Réf./MEI : n° de dossier FAIR55292)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 4* entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du protocole d'entente vise à soutenir le développement des municipalités locales de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et, plus particulièrement, à appuyer ces municipalités locales dans la réalisation d'activités d'entretien, de développement et d'amélioration de leurs infrastructures récréotouristiques, culturelles et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation versera une subvention de 130 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le milieu devra assumer 10% des coûts du projet jusqu'à concurrence du montant de 14 444,00 \$ prévu au plan de financement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'ensemble du projet s'élèvent à 144 444,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.1 du protocole d'entente, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie accepte la formation d'un comité de gestion, lequel a pour mandat de veiller à l'application du présent protocole ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion est composé d'un représentant du ministre et d'un représentant de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du ministre en assumera la présidence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 4*, pour l'année 2021-2022, avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
2. nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Maryse Létourneau, représentante de la MRC au comité de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11360-05-2021

Appui la SÉPAQ, transfert de la propriété de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine appuie les démarches de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) en vue du transfert de la propriété du territoire de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine ainsi que ses meubles et ses immeubles appartenant à Gestion La Madeleine inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le statut de réserve faunique est envisagé pour ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine appuie, également, la SÉPAQ quant à la mise en valeur des activités de chasse et de pêche et la bonification des activités récréotouristiques de ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le statut public de réserve faunique favorisera la démocratisation de l'accès et la pratique des activités pour toute la population.

CONSIDÉRANT QU'en plus de générer des retombées économiques locales et régionales, ce projet s'inscrit dans le plan pour une économie verte 2030 du Gouvernement du Québec par la création via la SÉPAQ d'un puits de carbone afin de lutter contre les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie les démarches de la SÉPAQ en vue du transfert de la propriété du territoire de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine ainsi que ses meubles et ses immeubles appartenant à Gestion La Madeleine inc. ;
2. appuie, également, la SÉPAQ quant à la mise en valeur des activités de chasse et de pêche et la bonification des activités récréotouristiques de ce territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11361-05-2021

Adjudication du contrat pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques à Englobe Corp.

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour l'obtention de services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 avril 2021, il y a eu l'ouverture publique de la première enveloppe des soumissions déposées :

- ✓ Englobe Corp.
- ✓ Cima + senc.
- ✓ Pesca Environnement

CONSIDÉRANT QUE le 19 avril 2021, le comité de sélection a analysé ces soumissions incluant le contenu de la deuxième enveloppe, lesquelles sont acceptables ayant obtenu un pointage supérieur à 70%, soit :

| Nom | Rang | Prix (excluant les taxes) |
|---------------------|------|------------------------------|
| Englobe Corp. | 1 | 73 200,00 \$ |
| Cima + senc. | 2 | 84 892,00 \$ |
| Pesca Environnement | 3 | 88 672,00 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation, soit Englobe Corp.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adjuge le contrat pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques à Englobe Corp., au cout de 73 200,00 \$, excluant les taxes;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat avec Englobe Corp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11362-05-2021

Création et nomination du comité de suivi de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adjugé le contrat pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques à Englobe Corp. ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite créer un comité chargé du suivi de l'élaboration de ce plan.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée le comité de suivi pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques ;
2. nomme les personnes suivantes pour siéger à ce comité, soit :
 - Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat
 - M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
 - Mme Karine Thériault, aménagiste de la MRC de La Haute-Gaspésie
 - Coordonnateur à l'environnement et au développement durable de la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11363-05-2021

Établissement d'une liste des organismes à consulter lors de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adjugé le contrat pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques à Englobe Corp. ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.3 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, la MRC, afin d'assurer une gestion intégrée par bassin versant, lors de l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, doit au moins consulter les organismes de bassin versant et les tables de concertation régionale concernés afin de tenir compte de leurs préoccupations et des éléments contenus dans un plan directeur de l'eau ou dans un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article de la loi, la MRC doit également consulter les conseils régionaux de l'environnement concernés ainsi que toute autre municipalité régionale de comté qui a la responsabilité d'établir un plan régional applicable à un même bassin versant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE consulte les organismes suivants :

Les organismes obligatoires :

- ✓ Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
- ✓ Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine
- ✓ MRC de La Matanie
- ✓ MRC de La Côte-de-Gaspé
- ✓ MRC de La Matapédia

Les organismes demandant à être consultés :

- ✓ Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie
- ✓ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGIM)
- ✓ Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (SPBG)

Autres :

- ✓ Municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie
- ✓ Population de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NON-CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2019-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 87-36 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE RELATIVEMENT À LA DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

À titre d'information, dépôt de la lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Frédéric Guay, relative à la non-conformité du règlement numéro 2019-373 *Règlement numéro 2019-373 modifiant le Règlement numéro 87-36 Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement à la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)*, lettre datée du 8 avril 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11364-05-2021

Lancement d'un appel de candidatures, poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable

CONSIDÉRANT le départ de Mme Mélanie Vallée occupant le poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable, ayant le statut régulier à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11365-05-2021

Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC, avis d'intérêt et devis des travaux

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite remplacer la résolution numéro 11186-10-2020 titré *Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets Signature innovation des MRC, formulaire d'avis d'intérêt* ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite conclure une entente *Signature innovation* avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT l'avis d'intérêt dans le cadre du volet 3 du FRR ;

CONSIDÉRANT le dépôt du *Devis des travaux relatifs au projet Signature innovation* complété.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 11186-10-2020 titré *Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets Signature innovation des MRC, formulaire d'avis d'intérêt* par celle-ci ;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et signer, pour et au nom de la MRC, l'avis d'intérêt du volet 3 - Projets *Signature innovation* des MRC du FRR et à le déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
3. approuve et autorise Mme Létourneau à déposer le *Devis des travaux relatifs au projet Signature innovation* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
4. s'engage à apporter une contribution minimale représentant 20% de la somme consentie par le gouvernement, laquelle pourra prendre la forme de ressources financières, humaines ou matérielles ;
5. autorise M. Allen Cormier, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet 3 du FRR avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11366-05-2021

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional* des MRC ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie datée 4 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

| Fonds régions et ruralité - volet 2 | |
|--------------------------------------|---|
| Fonds <i>Soutien aux entreprises</i> | |
| Montant | Nom de l'entreprise |
| 7 000 \$ | Chantal Minville / Mont-Louis <i>Location Dépanneur Mont-Louis (Gaz-O-Bar)</i> |
| 20 000 \$ | La Sablonnée ferme sur mer / Sainte-Anne-des-Monts <i>Démarrage d'une ferme agrotouristique</i> |
| 18 000 \$ | Gestion Louis Émond inc. / Cap-Chat <i>Démarrage Marché EAU FRIGO</i> |
| 7 925 \$ | Dumouchel Céramiste / Sainte-Anne-des-Monts <i>Site transactionnel</i> |
| 6 200 \$ | Phare Cap-Chat <i>Virage numérique</i> |
| 30 000 \$ | Entreprises du Rocher Percé inc. / Mont-Louis <i>Acquisition bâtisse de la résidence Saint-Maxime à Mont-Louis</i> |
| 10 000 \$ | Gaétan Duchesneau et Manon Quimper / Cap-Chat <i>Rachat Pizzeria 132</i> |
| 20 000 \$ | Couleur Chocolat / Sainte-Anne-des-Monts <i>Productivité</i> |
| 30 000 \$ | 9249-3966 Québec inc. (Abordage – Glamping fluvial) / SADM <i>Démarrage</i> |
| 30 000 \$ | 9428 5020 Québec inc. (Camping Plage Cartier) / SADM <i>Démarrage</i> |
| 30 000 \$ | Gestion Michel Dugas inc. (Concept K) / Sainte-Anne-des-Monts <i>Productivité</i> |
| 30 000 \$ | Les Fenêtres Gaspésiennes / Sainte-Anne-des-Monts <i>Relève</i> |
| 7 500 \$ | Village Grande Nature inc. / Saint-Octave-de-l'Avenir <i>Système de réservation en ligne</i> |

| | |
|--|--|
| 30 000 \$ | Les Services alimentaires Yannick Ouellet / Sainte-Anne-des-Monts <i>Académie (expansion)</i> |
| 20 000 \$ | Anthony Beaulieu / Mont-Louis <i>Acquisition Crevier Station-service D.C.E. 2014 inc. (FAE)</i> |
| <i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i> | |
| Montant | Nom de l'entreprise |
| 23 040 \$ | Coop du Cap / Cap-au-Renard Augmentation de la productivité (3 volets) |
| 11 450 \$ | CADDEC / Sainte-Anne-des-Monts Système audio autonome |
| 8 000 \$ / an Sur 3 ans | Culture Gaspésie Entente triennale CALQ |
| 1 265 \$ | Ville de Cap-Chat Marché public été 2021 |
| 8 440 \$ | Nourrir notre monde Haute-Gaspésie Accompagnement Jardins – Volet « Matériel » |
| 30 000 \$ | Coopérative de plein air RAC / Rivière-à-Claude Développement de l'offre touristique estivale (FAO) |
| <i>Fonds Activités et animation du milieu</i> | |
| Montant | Nom de l'entreprise |
| 10 000 \$ | Choc-Événements / Sainte-Anne-des-Monts <i>L'ULTRA-TRAIL des Chic-Chocs 2021</i> |
| <i>Fonds Priorités tourisme et agroalimentaire</i> | |
| Montant | Nom de l'entreprise |
| 5 000 \$ | La Sablonnée ferme sur mer / Sainte-Anne-des-Monts <i>Bourse PDZA - Démarrage d'une ferme agrotouristique</i> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11367-05-2021

SANA, élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (2022-2025), dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est confrontée à d'importants enjeux démographiques et de rareté de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre en œuvre des solutions visant à dynamiser le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît le riche et appréciable apport socioéconomique des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles déjà établies en Haute-Gaspésie ou qui s'y établiront dans l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite assurer l'établissement durable et épanouissant de ces personnes sur son territoire, notamment par la consolidation de relations interculturelles harmonieuses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. élabore un plan d'action clair et mobilisateur visant l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
2. demande que ce plan d'action détaille les objectifs et les moyens d'action qui permettront de favoriser l'attraction des personnes immigrantes, les contacts interculturels et l'ouverture à la diversité culturelle au sein de la communauté haute-gaspésienne;
3. nomme M. Allen Cormier, préfet de la MRC, pour siéger au comité de pilotage responsable de l'élaboration du plan d'action;
4. nomme M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comme substitut à M. Cormier, pour siéger à ce comité de pilotage;
5. demande aux ressources humaines, responsables du service d'accueil des nouveaux arrivants, de superviser la démarche d'élaboration du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11368-05-2021

SANA, offre de services professionnels de Catherine Landry pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Mme Catherine Landry pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, au cout de 4 185,00 \$, laquelle offre est exonérée de taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retient l'offre de services professionnels de Mme Catherine Landry pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, au cout de 4 185,00 \$, laquelle offre est exonérée de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11369-05-2021

Lancement d'un appel de candidatures du poste d'agent de mobilisation SANA, remplacement d'un congé de maternité

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'agente de mobilisation pour le service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) est en congé de maternité ;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats pour ce service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel de candidatures pour le poste d'agent de mobilisation SANA, occupant ce poste du 15 juin au 30 septembre 2021, ayant le statut d'employé temporaire, avec une possibilité de prolongation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11370-05-2021

Entente de délégation relative au *Programme d'appui aux collectivités* avec Service d'aide à l'emploi Transit

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut confier à un organisme à but non lucratif la gestion du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Service d'aide à l'emploi Transit a démontré de l'intérêt pour administrer ce programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à rédiger et signer, pour et au nom de la MRC, une entente de délégation relative au *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration avec Service d'aide à l'emploi Transit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11371-05-2021

Addenda au contrat pour la réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et addenda au contrat avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement pour la réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs prenait fin le 26 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient se terminer le 1^{er} mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'exécutant, la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois, devait terminer les travaux prévus au contrat *Réalisation des travaux non commerciaux pour le caribou sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie pour 2020* le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois est disposée à terminer les travaux d'ici le 1^{er} juillet 2021 selon les termes du contrat ;

CONSIDÉRANT l'avenant au contrat n° 1 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique le report des travaux à être terminés au 1^{er} juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise M. Allen Cormier, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant au contrat n° 1 du contrat pour la réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
2. autorise le report des travaux prévus au contrat *Réalisation des travaux non commerciaux pour le caribou sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie pour 2020* avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois au 1^{er} juillet 2021 et autorise Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, un avenant au contrat initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11372-05-2021

Adjudication du contrat pour la réalisation des travaux décrits dans l'appel de proposition n° MRCHG-TSNC-21-001 à la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation de ses obligations en matière d'aménagement forestier, soit au minimum le reboisement de 122 000 plants pour une valeur approximative de 60 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il existe un certain niveau de certitude de la disponibilité des fonds pour financer ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2021, un appel de proposition a été lancé, sur invitation, portant le numéro MRCHG-TSNC-21-001, pour exécuter des travaux de reboisement sur les terres publiques intramunicipales, aux entreprises suivantes :

- V Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois
- V Groupement forestier coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT QUE le 7 mai 2021, il y a eu l'ouverture des soumissions, lesquelles sont :

| Nom | Traitement | Taux unitaire offert | Unité |
|--|---|----------------------|----------|
| Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs | PL_REG-MONO (RP200) et PL_U-MONO (P200) taux moyen pour l'ensemble des secteurs | 575,00 | \$/MPLTS |
| Groupement forestier coopératif Shick Shock | PL_REG-MONO (RP200) et PL_U-MONO (P200) taux moyen pour l'ensemble des secteurs | 450,00 | \$/MPLTS |

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur forestier a analysé les propositions, lesquelles sont recevables et qui permettraient d'effectuer un octroi de gré à gré avec l'entreprise retenue ;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont un dossier d'expérience similaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier coopératif Shick Shock a déposé la meilleure proposition ;

CONSIDÉRANT QUE, par courriel, le 7 mai 2021, le Groupement forestier coopératif Shick Shock a fait part de sa décision de retirer sa proposition après l'ouverture des propositions ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur forestier recommande d'octroyer le contrat à la Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie le contrat, de gré à gré, à la Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs pour la réalisation des travaux décrits dans l'appel de proposition n° MRCHG-TSNC-21-001, selon les conditions de la proposition soumise par cette entreprise ;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11373-05-2021

Fonds de développement culturel, projet *Le petit marché – Boutique d'artisans 2021*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Mme Fannie Desmarais pour le projet *Le petit marché – Boutique d'artisans 2021*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet s'élève à 18 430,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 8 000,00 \$, à Mme Fannie Desmarais pour le projet *Le petit marché –*

Boutique d'artisans 2021, lequel montant sera prélevé de la manière suivante :

Fonds de développement culturel 2018-2020, 5 000,00 \$

Fonds de développement culturel 2021-2023, 3 000,00 \$

2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec Mme Fannie Desmarais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11374-05-2021

Abrogation de la résolution numéro 11344-04-2021 relative à la tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs et des autres résolutions portant sur le même sujet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 11344-04-2021 titrée *Tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolutions remplacées*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger toutes les résolutions antérieures portant sur la tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 11344-04-2021 titrée *Tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolutions remplacées* ;
2. abroge toutes les résolutions antérieures portant sur la tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GUY BERNATCHEZ, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au fonctionnement des écocentres. Ce règlement portera, notamment, sur les éléments suivants :

- Les dispositions déclaratoires
- Les dispositions interprétatives
- Les écocentres
- Les matières résiduelles
- Dispositions administratives

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

AVIS DE MOTION

Je soussignée, MARIE GRATTON, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif à la tarification des écocentres.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11375-05-2021

Programme de conduite d'engins de chantier, désaccord au projet de la Commission scolaire Eastern Shores

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation de La Haute-Gaspésie du Centre de services scolaires des Chic-Chocs a déjà offert le programme de conduite d'engins de chantier en partenariat avec le Centre national de conduite d'engins de chantier en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le résultat a été plus que positif et a rejoint l'ensemble des objectifs comme convenu lors d'une rencontre à Québec avec les représentants du cabinet du ministre de l'Éducation le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat est toujours en vigueur, et ce, jusqu'en janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre les deux centres est excellente;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise et le succès du projet ont été démontrés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Chic-Chocs a demandé un renouvellement de l'entente de délocalisation pour trois années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation de La Haute-Gaspésie et le Centre national de conduite d'engins de chantier planifient offrir le programme pour les trois prochaines années à compter d'août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation scolaire (horaire, séquence des compétences, logigramme, ressources humaines, infrastructure, équipements, etc.) est prête pour août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Chic-Chocs, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie et le ministère de l'Éducation ont investi de grandes sommes d'argent pour offrir ce programme en Haute-Gaspésie (chemin, ponceau, terrain, aménagement de chantier, étude de sol, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'entente permet de desservir l'est de la province pour les candidats intéressés par cette formation;

CONSIDÉRANT QUE l'entente répond déjà adéquatement aux besoins de mains-d'œuvre pour les régions de l'est du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'après de nombreuses discussions tenues avec les représentants du cabinet du ministre Sébastien Proulx et une rencontre tenue à Québec le 13 décembre 2016, en présence de M. François Whittom, conseiller de M. Sébastien Proulx, M. Jonathan Bélair, direction de la formation professionnelle à la Commission de la construction du Québec, Mme Chantal Dubeau, Commission de la construction du Québec, M. Martin Richard, directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, Mme Hélène Roy, directrice des services éducatifs de la Commission scolaire des Chic-Chocs et M. Serge Joncas, consultant pour la Commission scolaire des Chic-Chocs, ont permis de s'entendre sur l'idée d'expérimenter avec la Commission scolaire des Navigateurs pour la mise en place d'une cohorte en conduite d'engins de chantier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE signifie son profond désaccord au projet de la Commission scolaire Eastern Shores d'offrir le programme de formation professionnelle, diplôme d'études professionnelles, en conduite d'engins de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

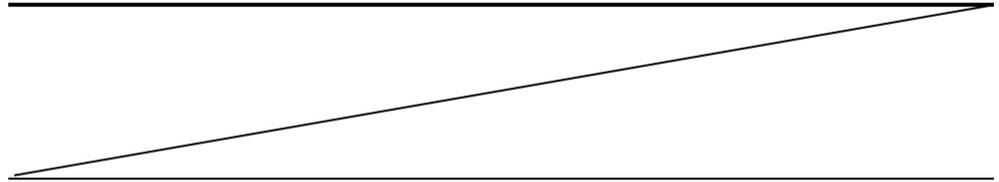
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 21 h 01.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



0000